

Un espoir pour les habitants dont la facture d'eau est excessive



Pour Yannick Deroo, habitant de Zudausques qui a monté un collectif dénonçant le prix de l'eau, la réflexion engagée par la CCPL est un « vrai motif d'espoir ».

QUERCAMPS.

– Les faits

Depuis 2020, les habitants reliés à l'assainissement collectif des communes d'Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Quercamps, Leulinghem, Quelmes et Zudausques ont vu leur facture d'eau grimper en flèche. En cause, la redevance assainissement qui atteint 5,40 € hors taxe.

Nulle part ailleurs, cette redevance n'atteint une telle somme, qui se situe souvent entre 2 et 3 €.

– Pourquoi ?

Cette augmentation fait suite au transfert de compétences des syndicats de Leulinghem et de Boisdingham vers le Syndicat des eaux du Dunkerquois (*nous aurons l'occasion d'y revenir*).

Comment alléger la facture ? Un des motifs d'espoir, tout récent, vient de nouvelles mesures d'accompagnement apportées à la loi 3DS (décentralisation, déconcentration collectivités locales). Elle confirme que les intercommunalités devront prendre la compétence eau et assainissement d'ici 2026. Mais le chan-

gement réside dans le fait que l'intercommunalité pourra puiser dans son budget général pour alimenter celui de l'eau et de l'assainissement, en cas de « hausse excessive des tarifs faisant suite à des investissements nécessaires ou pendant la période d'harmonisation de ces tarifs ».

Cela reviendrait donc à demander à l'ensemble des communes du pays de Lumbres d'être solidaires financièrement avec les six concernées par cette redevance très élevée, en vue de l'alléger.

– Une réflexion engagée

Christian Leroy, président de la communauté de communes du pays de Lumbres, a présenté à son conseil les prémices d'une réflexion à ce sujet. La CCPL a demandé à un avocat spécialisé de travailler sur ce sujet. « Ce n'est qu'une réflexion. Si c'est possible, on le fera. Sinon, on aura au moins essayé », prévient le président. Ce n'est pas de la mauvaise volonté des élus, mais on n'avait jusqu'ici aucune marge de manœuvre législative permettant de maîtriser les coûts de l'assainissement », a ajouté le maire de Zudausques, Didier Bée. ■

FRANÇOIS WAVRANT (CLP), AVEC V.D.